



Études et Résultats

N° 551 • janvier 2007

La garde des enfants en dehors des plages horaires standard

L'enquête *Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants* de 2002 estime à 2,5 millions le nombre d'enfants de moins de 7 ans et demi dont les parents travaillent. 80% d'entre eux ont au moins un de leurs parents concerné par des horaires de travail irréguliers ou décalés. Pour ces enfants, la probabilité d'être gardés pendant les plages horaires non standard, le matin avant 8 heures, le soir après 19 heures, la nuit ou encore le week-end, est accrue.

17 % des 0-7 ans dont les parents exercent une activité professionnelle sont ainsi gardés par des tiers le week-end, et 7 % gardés la nuit en semaine : les grands-parents prennent en charge leurs petits-enfants dans ces cas-là pendant la plus grande partie du temps. Par ailleurs, respectivement 29 % et 17 % des enfants dont les parents travaillent sont parfois gardés en semaine, le matin entre 6 heures et 8 heures, et le soir entre 19 heures et 22 heures. Professionnels et membres de la famille se partagent alors la garde des enfants.

Si les horaires de travail irréguliers ou décalés des parents imposent fréquemment des contraintes supplémentaires en termes de garde, ils permettent aussi parfois de dégager du temps sur certaines plages horaires. En adoptant une stratégie de « parents-relais », les couples actifs parviennent ainsi à limiter le temps de garde de leurs enfants assuré par des tiers, ce que ne peuvent faire les parents seuls.

Sophie BRESSÉ*, Blanche LE BIHAN et Claude MARTIN**

* Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES)
Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités

** Laboratoire d'analyse des politiques sociales et sanitaires (LAPSS)
École nationale de la santé publique

L'ARTICULATION entre vie familiale et vie professionnelle est devenue depuis quelques années un enjeu politique à l'échelle de l'Europe. L'objectif fixé par les institutions européennes de parvenir à un taux d'emploi des femmes de 60 % dans les 25 États membres renforce cette exigence. L'équilibre entre responsabilités parentales et vie professionnelle peut toutefois se révéler particulièrement difficile dans des sociétés qui se réfèrent au modèle de « l'économie 24/7 », comme la dénomme Harriet Presser (2003), c'est-à-dire une économie qui fonctionne 24 heures sur 24 et sept jours sur sept (encadré 1).

De récentes recherches ont d'ailleurs montré que, malgré l'importance de l'offre de prise en charge des enfants entre zéro et 6 ans en France, comparée à beaucoup d'autres pays de l'Union européenne, et notamment le rôle central joué par l'école maternelle, les femmes considèrent que cette articulation entre vie familiale et vie professionnelle est difficile, source de stress et de tensions, bien plus qu'en Finlande ou en Norvège, par exemple, et autant qu'au Royaume-Uni, voire qu'au Portugal, qui ont pourtant considérablement moins développé les solutions de garde pour les jeunes enfants (Crompton, 2006). La situation française est donc paradoxale, puisque l'on pourrait s'attendre à une tension moindre entre vie familiale et vie professionnelle du fait de l'étendue et de la diversité de l'offre de garde. Pour expliquer ce paradoxe, Rosemary Crompton avance principalement la très inégale répartition du travail domestique et de soin (*care*) entre femmes et hommes, source d'une surcharge de travail et de pression pour les femmes qui travaillent.

Une autre cause de tensions peut aussi renvoyer aux horaires de travail décalés des parents par rapport aux horaires dits « classiques », qui correspondent eux-mêmes aux périodes où est organisé l'essentiel de l'offre de garde. C'est plus précisément ce phénomène que l'on se propose d'étudier à partir de l'en-

quête *Modes de garde* de 2002 (encadré 2). Cette enquête fournit des renseignements très précis sur les moments où les enfants sont gardés par des tiers, mais pas sur ce que font les parents (notamment s'ils travaillent ou non) pendant ces périodes. Les éléments de l'enquête permettant de caractériser les situations de travail des parents sont beaucoup moins précis que ceux disponibles sur les calendriers de garde des enfants (encadré 3).

On suppose ici qu'une journée de travail, à laquelle s'ajoute un certain temps de trajet, implique un « besoin de garde » potentiel entre 8 heures et 19 heures¹ pour les enfants dont les deux parents (ou le parent unique dans le cas des familles monoparentales) exercent une activité professionnelle. D'après les résultats de l'enquête *Modes de garde* de 2002, la quasi-totalité (98 %) des enfants de moins de 7 ans et demi, dont les parents exercent une activité professionnelle, sont en effet gardés ou accueillis par des tiers en semaine entre 8 heures et 19 heures, qu'il s'agisse d'une garde informelle ou assurée par des professionnels. Sur ces 55 heures, 36 heures en moyenne sont assurées par des tiers et 19 heures par les parents eux-mêmes (ou seulement par l'un d'entre eux).

Mais qu'en est-il des arrangements de garde en dehors de cette plage standard, par exemple le matin avant 8 heures, le soir après 19 heures, ou encore la nuit ou le week-end, pour les parents qui ont des horaires de travail irréguliers ou décalés par rapport à ceux de l'offre d'accueil ?

L'enquête *Modes de garde* de 2002 estime à 2,5 millions le nombre d'enfants de moins de 7 ans et demi dont les parents exercent une activité professionnelle. Parmi ceux-ci, combien ont des parents concernés par des horaires de travail décalés ou irréguliers ? Dans quelle mesure les contraintes horaires des parents génèrent-elles des besoins² de garde ? Quelle est la proportion d'enfants gardés par des tiers sur des plages horaires non standard ? À qui, dans ces cas-là, les parents font-ils appel ? Ont-ils recours à des professionnels ou

1 La tranche horaire 8 heures - 19 heures a été choisie afin de prendre en compte de façon globale les horaires d'accueil et de garde des différents intervenants sur l'ensemble du territoire : la garderie périscolaire se termine selon les villes entre 18 et 19 heures, certaines crèches ferment aussi leurs portes entre 18 heures 30 et 19 heures, les assistantes maternelles et gardes à domicile terminent leur journée de travail parfois tardivement (au-delà de 19 heures). Elle a été volontairement élargie en termes d'horaires afin de repérer la garde des enfants réellement effectuée sur des plages non standard.

2 La notion de besoin est à utiliser ici avec beaucoup de précautions. Dans cette étude, nous considérons qu'il y a un « besoin de garde » lorsqu'on constate, en observant le calendrier de garde de l'enfant sur la semaine, que celui-ci est gardé par un tiers pendant une période, quelle que soit sa durée. Autrement dit, le besoin est défini ici par la réponse apportée. Le fait qu'un enfant soit gardé par sa mère ou son père ne signifie pas nécessairement qu'il n'y a pas, selon eux, de « besoin de garde ». À l'opposé, certaines gardes, comme celles assurées le week-end par les grands-parents peuvent correspondre effectivement à « un besoin » (pas de solution alternative), et/ou à un souhait des grands-parents et des enfants de passer du temps ensemble. Seule une enquête qualitative auprès des parents permettrait d'approfondir cette question.

ENCADRÉ 1

Les horaires de travail atypiques en France et en Europe

De récentes données européennes montrent l'importance des horaires de travail atypiques (Boisard et alii, 2002 ; Commission européenne, 2006). La commission européenne insiste en particulier sur trois modalités qui sont susceptibles de compliquer la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle : le travail posté, le travail de nuit et le travail le dimanche. Ce rapport de la commission européenne sur la situation de l'emploi en 2006 insiste surtout, pour le cas français, sur la récente évolution du recours à ces horaires. Si le travail posté, qui concerne surtout l'emploi industriel masculin, a tendance à régresser en pourcentage au cours de la période 2001-2005, en France (de 9,7 % à 8,4 %) comme dans la plupart des pays de l'Union, en revanche le travail le dimanche et le travail de nuit ont considérablement augmenté au cours de cette période passant respectivement de 9,2 % à 14 % et de 4,6 % à 7,1 %. Cette évolution des horaires non standard ou atypiques ne concerne certes

pas que les parents de jeunes enfants, mais il complique l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale, ce que souligne d'ailleurs ce rapport. Le recours à ces horaires varie sensiblement à l'échelle européenne. Le travail posté concerne un pourcentage élevé de travailleurs et travailleuses dans plusieurs pays : un peu plus de 30 % en Pologne et en Slovaquie ; entre 25 % et 30 % en République Tchèque et Slovaquie ; près de 25 % en Suède et en Finlande ; aux alentours de 20 % en Lettonie, Hongrie et à Malte. Le travail le dimanche est une autre modalité répandue en Europe. Il concerne une personne occupée sur trois dans certains États membres comme la République Tchèque, le Danemark, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie et le Royaume-Uni. Le travail de nuit concerne entre 10 et 20 % des personnes occupées. On le retrouve surtout en Autriche, en République Tchèque, en Pologne, en Slovaquie et au Royaume-Uni (près d'un travailleur sur 5).

ENCADRÉ 2

L'enquête Modes de garde de 2002 et la méthode utilisée pour l'étude

L'enquête *Modes de garde* de la DREES a été réalisée en 2002 auprès de 3 343 ménages. Les données portent sur l'activité des parents et les choix de modes de garde effectués pour leurs enfants âgés de 4 mois à 7 ans et demi. On dispose ainsi à la fois du calendrier de garde détaillé des enfants sur une semaine et d'informations sur l'activité du ou des parents. La présente étude porte sur les enfants de moins de 7 ans et demi (par commodité de langage, on les nommera parfois dans le texte les 0-7 ans) dont les parents travaillent, ce qui représente un peu plus de 2,5 millions d'enfants.

Deux approches étaient possibles pour répondre à notre questionnement sur la garde des jeunes enfants pendant les plages horaires non standard :

- mener une réflexion sur les solutions de garde adoptées par les parents ayant des horaires de travail irréguliers ou décalés
- partir des calendriers des enfants et étudier si et comment ils sont gardés pendant certaines plages horaires définies comme non standard.

La principale caractéristique des horaires de travail irréguliers est leur changement plus ou moins régulier et leur relative imprévisibilité. Dans ces cas-là, précisément à ce titre, l'enquête n'a pas « mesuré » les horaires des parents. Par exemple, si une personne

a déclaré qu'elle ne travaille pas toutes les semaines le même nombre de jours (ce qui l'inclut dans la catégorie des personnes ayant des horaires irréguliers), aucune donnée disponible dans l'enquête ne permet de savoir quels jours elle a travaillé au cours de la semaine pour laquelle est décrite la garde de l'enfant. Par ailleurs, les termes d'horaires « décalés » ou « irréguliers » regroupent un ensemble de configurations de travail relativement hétérogènes, comme travailler en alternance, sur une journée longue, commencer très tôt, ou finir tard, travailler le week-end. Et chacune de ces configurations génère un besoin et une réponse de garde différents. Parmi les ménages enquêtés, le nombre de familles pour lesquelles les deux parents (ou le parent seul) avaient la même configuration d'horaires de travail (condition nécessaire pour induire le besoin de garde) était insuffisant pour permettre l'analyse statistique. Partir des horaires des parents pour en déduire un besoin de garde et étudier les solutions adoptées pour y répondre n'a donc pas été possible à partir des données de l'enquête de 2002. C'est la seconde approche qui a été retenue. Elle consiste à repérer à partir des calendriers de garde des enfants les arrangements utilisés pendant les plages horaires non standard, et à étudier les solutions adoptées.

mobilisent-ils plutôt leur réseau informel ?

80 % des enfants de moins de 7 ans et demi dont les parents travaillent ont au moins un parent concerné par des horaires de travail irréguliers ou décalés

Dans l'enquête *Modes de garde*, différentes informations permettent de caractériser les horaires de travail des parents et de repérer ceux qui ont des horaires irréguliers, c'est-à-dire susceptibles de changer d'un jour à l'autre ou d'une semaine sur l'autre, des horaires discontinus (avec des pauses de plus de deux heures entre deux sessions de travail), ou des horaires « décalés » par rapport aux horaires d'accueil classiques des enfants (en soirée, de nuit ou le week-end). Ces caractéristiques traduisent la flexibilité croissante des horaires de travail et sont *a priori* susceptibles d'influer sur les besoins de garde pour les enfants en dehors de la plage horaire classique de 8 heures à 19 heures.

46 % des enfants de moins de 7 ans et demi dont les parents exercent une activité professionnelle ont au moins un parent qui travaille en horaires décalés, et ce de façon habituelle (tableau 1). Par ailleurs, 68 % d'entre eux ont au moins un parent concerné par des horaires de travail irréguliers. Un large tiers vit en outre dans un ménage cumulant à la fois des horaires de travail décalés et irréguliers. Au total, 80 % vivent dans un ménage concerné par au moins l'une des deux formes de contraintes horaires.

Pourtant, alors que, par exemple, 27 % des enfants âgés de zéro à 7 ans dont les parents exercent une activité professionnelle comptent au moins un parent travaillant en soirée, seuls 17 % sont gardés entre 19 heures et 22 heures. Les liens entre les horaires de travail des parents et le fait que les enfants soient gardés pendant certaines plages horaires ne sont en effet pas systématiques et relèvent de logiques différentes selon les périodes. Une explication renvoie peut-être au fait que la flexibilité des horaires de travail des parents peut

avoir des conséquences positives, comme négatives du point de vue de la garde des enfants : elle peut ainsi leur donner une certaine marge de manœuvre pour s'occuper de leurs enfants ou au contraire leur imposer des contraintes supplémentaires.

Les horaires de travail décalés ou irréguliers des parents accroissent la probabilité pour les enfants d'être gardés pendant les plages horaires non standard

3 Ces modèles cherchent à mesurer l'influence respective de certains facteurs sur la probabilité pour un enfant d'être gardé par un tiers pendant les plages horaires non standard : en semaine, les soirs entre 19 heures et 22 heures et la nuit entre 22 heures et 6 heures du matin, ainsi que le week-end. Les variables prises en compte dans le modèle sont : le nombre d'enfants dans le ménage (un / deux / trois ou plus), la situation conjugale des parents (en couple ou seuls), le caractère irrégulier des horaires de travail des parents et le travail ou non des parents en soirée, de nuit, le week-end (les deux parents concernés ou un seul pour les familles monoparentales / l'un concerné et l'autre pas / aucun parent concerné), le niveau de vie des ménages (quintiles) et le fait que l'enfant soit ou non scolarisé. Les deux dernières variables ne sont commentées ni dans le texte ni dans le tableau 2 car elles n'ont pas d'influence significative sur la probabilité testée.

4 On ne teste pas la probabilité d'être gardé tôt le matin car la variable « travailler tôt le matin » n'est pas disponible dans l'enquête et n'a pas servi dans l'élaboration de l'indicateur qui mesure le caractère décalé ou non des horaires des parents. Cela a notamment pour conséquence de classer, à tort, dans la catégorie « horaires standard » les parents qui travaillent très tôt le matin, mais finissent leur journée de travail plus tôt dans l'après-midi, comme par exemple de nombreux ouvriers.

Dans les modèles utilisés³, on mesure « toutes choses égales par ailleurs » la probabilité pour un enfant d'être gardé par un tiers, respectivement en soirée, la nuit, ou le week-end, comparée à celle d'une situation de référence, celle d'un enfant non scolarisé, vivant dans un foyer comprenant un couple et deux enfants, au niveau de vie intermédiaire (quintile 3), et dont les parents ont des horaires réguliers et ne travaillent pas respectivement en soirée, la nuit, ou le week-end (tableau 2). Pour la période de garde « 19 heures-22 heures le soir en semaine », par rapport à cette situation de référence, les enfants uniques, ceux qui vivent avec un seul parent, ceux dont les parents travaillent habituellement en soirée et ceux dont les parents ont des horaires irréguliers ont une probabilité plus forte d'être gardés, alors qu'à l'inverse elle est plus faible pour ceux qui ont au moins deux frères et sœurs, et ceux dont un seul des deux parents travaille le soir.

Pour la garde de nuit en semaine⁴, être enfant unique augmente la probabilité d'être gardé par un tiers entre 22 heures et 6 heures du matin, ainsi que le fait de ne vivre qu'avec un seul de ses parents ; cette probabilité est en outre multipliée par 2,5 pour les enfants dont les parents travaillent de nuit. Les enfants vivant dans une famille monoparentale, ceux dont les parents ont des horaires irréguliers, et surtout, bien sûr, ceux dont les parents travaillent une partie du week-end ont une probabilité accrue d'être gardés le week-end.

ENCADRÉ 3

Les parents occupés sur des horaires de travail non standard

Pour appréhender les contraintes horaires de travail des parents, on dispose dans l'enquête *Modes de garde* de 2002, de plusieurs variables. Les six variables suivantes peuvent prendre les modalités « habituellement », « parfois », ou « jamais » : travailler le samedi matin ; le samedi après-midi ; le dimanche matin ; le dimanche après-midi ; le soir (plus de 2 heures consécutives entre 18 heures et minuit) ; la nuit (plus de 2 heures consécutives entre minuit et 6 heures du matin). Dans l'étude, nous considérons que le parent a des horaires décalés s'il a répondu au moins une fois « habituellement » à l'une de ces six questions. Quatre autres variables ont été utilisées pour construire un indicateur d'horaires irréguliers : travailler (ou non)

toujours le même nombre d'heures par jour ; travailler (ou non) toujours le même nombre d'heures par semaine ; travailler (ou non) toujours le même nombre de jours par semaine ; avoir des horaires continus, discontinus, ou en alternance discontinus et continus. Le parent est considéré comme ayant des horaires irréguliers s'il remplit au moins un de ces critères.

L'étude porte sur les enfants de moins de 7 ans et demi dont les parents travaillent. 48 % d'entre eux ont un père avec des horaires irréguliers, et une même proportion ont une mère avec des horaires irréguliers. 28 % ont une mère travaillant sur des horaires décalés et 30 % ont un père dans cette situation.

TABLEAU 1

Proportions d'enfants concernés par les différentes configurations d'horaires de travail des parents

	Les deux parents (ou le parent seul d'une famille monoparentale) travaillent	Un des deux parents travaille	Aucun parent concerné
de nuit			
au moins 2 heures consécutives entre minuit et 6 h du matin	1%	7%	92%
le week-end			
au moins une demi-journée	9%	24%	67%
en soirée			
au moins 2 heures consécutives entre 18 h et minuit	6%	21%	73%
en horaires décalés			
soit de nuit, soit en soirée, soit le week-end, soit plusieurs items	14%	32%	54%

Champ • enfants de moins de 7,5 ans dont les parents (ou le parent dans le cas des familles monoparentales) exercent une activité professionnelle.

Sources • enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, 2002, DREES.

TABLEAU 2

Probabilités des 0-7 ans dont les parents travaillent d'être gardés le soir et la nuit en semaine et le week-end

	Probabilité estimée d'être gardé		
	le soir entre 19 h et 22 h	la nuit entre 22 h et 6 h	le week-end
Situation de référence	66%	23%	33%
Nombre d'enfants dans le ménage			
1 enfant	72%	30%	ns
2 enfants	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
3 enfants ou plus	60%	17%	ns
Situation conjugale des parents			
En couple	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Parent seul	78%	36%	40%
Travail ou non des parents en soirée			
Les parents travaillent le soir	86%	sans objet	sans objet
Aucun des parents ne travaille le soir	<i>Ref</i>		
L'un travaille le soir et l'autre non	60%		
Variabilité des horaires de travail des parents			
Les parents ont des horaires variables	70%	ns	39%
Aucun des parents n'a des horaires variables	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
L'un a des horaires variables, l'autre non	ns	ns	29%
Travail ou non des parents de nuit			
Les parents travaillent de nuit	sans objet	59%	sans objet
Aucun des parents ne travaille de nuit		<i>Ref</i>	
L'un travaille de nuit et l'autre non		ns	
Travail ou non des parents le week-end			
Les parents travaillent le week-end	sans objet	sans objet	71%
Aucun des parents ne travaille le week-end			<i>Ref</i>
L'un travaille le week-end et l'autre non			25%

Lecture : le modèle estime la probabilité d'être gardé par un tiers relativement à la situation de référence indiquée en italique « Ref ».

La probabilité estimée pour un enfant dont les parents travaillent en soirée d'être gardé le soir en semaine est « toutes choses égales par ailleurs » de 86 %, soit supérieure de 20 points à la probabilité de référence.

Champ • enfants de moins de 7,5 ans dont les parents (ou le parent dans le cas des familles monoparentales) exercent une activité professionnelle.

Sources • enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, 2002, DREES.

TABLEAU 3

Répartition du temps de garde moyen assuré par les différents intervenants pour les enfants gardés le week-end par des tiers

Grands-parents	56%
Autres membres de la famille	12%
Professionnels rémunérés (crèche de personnel, nourrice, baby-sitter, centre de loisirs...)	24%
Voisins, amis, ou autres...	8%
Total	100%

Champ • enfants de moins de 7,5 ans dont les parents travaillent et gardés par des tiers pendant au moins une partie du week-end.

Sources • enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, 2002, DREES.

Les grands parents particulièrement sollicités pour garder leurs petits-enfants quand les parents travaillent le week-end...

17 % des 0-7 ans dont les parents travaillent, soit environ 435 000 enfants, sont gardés par des tiers⁵ durant le week-end, en moyenne pendant 7 heures sur les 48 heures considérées. Pour les 10 % qui sont gardés le plus longtemps pendant le week-end, cette prise en charge assurée par des tiers atteint 17 heures ou plus. La synthèse des calendriers de garde des enfants concernés par une garde le week-end permet d'obtenir la répartition des durées moyennes assurées par les différents intervenants pendant ces deux journées (tableau 3). Les membres de la famille apparaissent ainsi particulièrement sollicités le week-end, notamment les grands-parents qui assument 56 % du temps de prise en charge de ces enfants. Cependant, les nourrices, les baby-sitters mais aussi les crèches de personnel, ou les centres de loisirs assurent également près d'un quart du temps de garde le week-end. Le reste du temps, les enfants sont confiés aux voisins, aux amis, et passent parfois de courtes périodes seuls.

7 % des enfants de moins de 7 ans et demi dont les parents travaillent sont gardés le week-end par leurs grands-parents. Ils représentent 41 % des enfants gardés par un tiers le week-end. Ces gardes ne répondent apparemment pas uniquement au désir des grands-parents et de leurs petits-enfants de passer du temps ensemble, dans la mesure où, pour 63 % de ces enfants, leurs deux parents (où le parent unique dans le cas des familles monoparentales) se déclarent indisponibles le dimanche pour des raisons liées à leur travail ; résultat similaire à celui déclaré pour la journée du samedi. Pour ces enfants, le temps moyen de garde par les grands-parents est de 9 heures 30 sur l'ensemble du week-end.

... et la nuit pendant les autres jours de la semaine

7 % des enfants de moins de 7 ans et demi dont les parents travaillent,

⁵ On ne considère pas le temps passé à l'école le samedi matin comme un mode de garde par un tiers.

soit près de 170 000 enfants, sont concernés par une garde de nuit du lundi au vendredi, qui peut avoir lieu pendant tout ou partie de la plage horaire allant de 22 heures à 6 heures du matin, tous les jours ou seulement certaines nuits. En moyenne, ces enfants sont gardés pendant 9 heures sur les 40 heures considérées⁶. Pour 10 % d'entre eux, le temps de prise en charge atteint 22 heures ou plus, ce qui correspond à au moins 4 heures 30 par nuit en moyenne.

Si on considère l'ensemble des enfants gardés la nuit (tableau 4), la plus grande partie du temps de prise en charge est assurée par des membres de la famille (autres que les frères et sœurs), et principalement par les grands-parents. Le fait que certains d'entre eux prennent leurs petits-enfants pour la nuit du mardi soir (sachant qu'il n'y a pas d'école le mercredi), sans que pour autant cette garde réponde à un besoin généré par les contraintes de travail des parents aurait pu conduire à sur-estimer le besoin de garde : il n'est en effet pas possible de dissocier les gardes « obligatoires » de celles qui sont librement choisies. Or, la proportion d'enfants gardés la nuit par leurs grands-parents dans la tranche horaire de 22 heures à 6 heures du matin est sensiblement la même pour tous les jours de la semaine.

En dehors des grands-parents, 10 % du temps de garde entre 22 heures et 6 heures du matin est assuré par des professionnels (nourrices exclusivement, exerçant chez elles ou au domicile des parents), et l'enfant est avec ses frères et sœurs pendant 8 % du temps considéré. Si les enfants gardés la nuit par leurs grands-parents sont globalement peu nombreux (à peine 120 000), il est important de souligner que ces situations seraient sans doute très problématiques sans l'implication des grands-parents, alors même que l'intervention de professionnels est quasi inexistante.

Petits matins et soirées : un besoin de garde à la marge des horaires standard

Parmi les enfants de moins de 7 ans et demi dont les deux parents

⁶ Soit 8 heures, de 22 heures à 6 heures sur les cinq jours de la semaine.

■ TABLEAU 4

Répartition du temps de garde moyen assuré par les différents intervenants pour les enfants gardés de nuit en semaine par des tiers

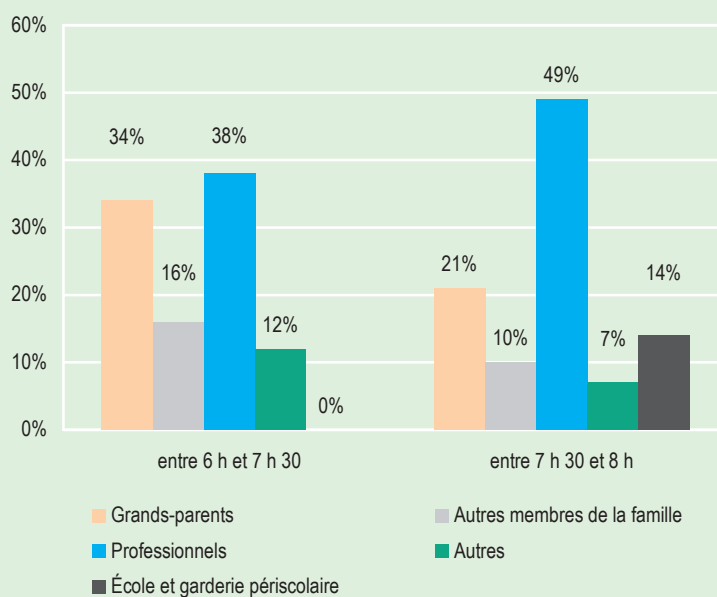
Grands-parents	70%
Autres membres de la famille (hors frères et sœurs)	8%
Frères et sœurs	8%
Professionnels rémunérés (nourrice, assistante maternelle)	10%
Voisins, amis, ou autres...	4%
Total	100%

Champ • enfants de moins de 7,5 ans dont les parents travaillent et gardés par des tiers pendant au moins une partie de la nuit en semaine.

Sources • enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, 2002, DREES.

■ GRAPHIQUE 1

Répartition moyenne de la prise en charge des enfants entre les différents intervenants le matin



Champ • enfants de moins de 7,5 ans dont les parents travaillent et concernés par une garde entre 6 h et 8 h.

Sources • enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2002.

travaillent, 29 %, soit environ 675 000 enfants, sont gardés au moins une fois en semaine entre 6 heures et 8 heures du matin, pendant *a minima* une partie de cette période. 59 % le sont uniquement par des professionnels de l'accueil (y compris accueil périscolaire), 24 % uniquement par leurs grands-parents, 5 % par les deux types d'intervenants, et 12 % par d'autres intervenants (amis, voisins, frères et sœurs...). Le besoin de prise en charge des enfants tôt le matin, en semaine, est donc loin d'être marginal. Parmi ces enfants, six sur dix sont scolarisés. En moyenne, sur la période considérée⁷, ils sont gardés pendant 2 heures 24⁸. Pour 12 % d'entre eux, le temps de garde par un tiers est de 5 heures ou plus dans la semaine, soit en moyenne au moins une heure par jour entre 6 heures et 8 heures du matin en semaine.

Pour la plupart des enfants concernés par une garde matinale, la garde est nécessaire à la marge de la période considérée. Parmi les enfants gardés le matin, 56 % ne le sont qu'entre 7 heures 30 et 8 heures et 43 % sont gardés entre 6 heures et 7 heures 30, puis entre 7 heures 30 et 8 heures. Le cas des enfants gardés uniquement entre 6 heures et 7 heures 30 du matin est quant à lui extrêmement rare. Le besoin de garde tôt le matin correspond essentiellement à un allongement ou à un glissement des horaires de garde classique vers un horaire plus précoce. Pour huit sur dix des enfants concernés par une garde matinale, l'intervenant qui assure la garde de l'enfant avant la plage de garde classique est en effet le même que celui qui assure principalement sa garde par la suite, entre 8 heures et 19 heures. Les membres de la famille sont fortement mobilisés pour assurer cette garde matinale, notamment les grands-parents ; ceux-ci étant d'ailleurs encore plus présents sur la plage horaire la plus matinale, entre 6 heures et 7 heures 30, que sur la suivante, entre 7 heures 30 et 8 heures. À l'inverse, les professionnels sont un peu plus souvent sollicités entre 7 heures 30 et 8 heures, plage pendant laquelle

ils assurent la moitié du temps de garde, qu'entre 6 heures et 7 heures 30. Dans tous les cas, les professionnels mobilisés sont les assistantes maternelles, agréées ou non, et les « nounous » à domicile, les crèches n'assurant qu'une part très marginale de la garde matinale. De même la garderie périscolaire et l'école assurent une petite partie de la prise en charge uniquement entre 7 heures 30 et 8 heures, mais jamais avant (graphique 1).

17 % des enfants de moins de 7 ans et demi dont les parents travaillent, sont gardés le soir en semaine, pendant une partie du temps, entre 19 heures et 22 heures. Sur les 15 heures considérées⁹, ils sont gardés pendant trois heures en moyenne¹⁰. 61 % du temps de garde entre 19 heures et 22 heures est assuré par des membres de la famille (dont 47 % par les grands-parents), et 30 % par des professionnels de l'accueil. La majorité des enfants gardés le soir le sont au début du créneau horaire, entre 19 heures et 19 heures 30 : 24 % des enfants gardés le soir ne le sont qu'entre 19 heures et 19 heures 30 et pour 63 % des enfants, la garde se prolonge durant une partie du temps entre 19 heures 30 et 22 heures ; s'y ajoutent 13 % d'enfants gardés uniquement entre 19 heures 30 et 22 heures. Pour ces derniers, qui sont avec leurs parents entre 19 heures et 19 heures 30, leur garde ultérieure par un tiers répond vraisemblablement à un besoin lié aux horaires de travail décalés des parents.

La stratégie des « parents relais » permet de réduire le temps de garde assuré par des tiers

Les enfants dont les parents (ou le parent seul) travaillent le soir, la nuit ou le week-end, ont donc une probabilité plus forte d'être gardés par un tiers pendant ces périodes. Il faut toutefois noter que, si 80 % des enfants ont au moins un parent concerné soit par des horaires irréguliers, soit par des horaires décalés, soit les deux, plus de la moitié d'entre eux ne sont jamais gardés par un tiers, ni le week-end ou la nuit, ni

avant 8 heures le matin ou après 19 heures le soir. D'une manière générale, quels que soient leurs horaires et leurs contraintes de travail, les parents de jeunes enfants semblent s'arranger pour passer le maximum de temps avec eux.

Les enfants à qui il arrive d'être gardés par des tiers sur l'une ou plusieurs des plages horaires non standard (tôt le matin, le soir et la nuit) passent globalement, sur la semaine (nuits comprises), moins de temps avec leurs parents que les autres. Deux observations viennent cependant atténuer ce constat.

Dans la tranche horaire 8 heures / 19 heures en semaine, on constate par exemple que la part de la garde effectuée par les parents dans la journée est quasiment la même, qu'il y ait eu ou non un recours à un tiers le matin, le soir ou la nuit (autour de 35 % du temps considéré). Si les contraintes liées à certains horaires de travail irréguliers ou décalés induisent une plus grande complexité pour organiser la garde des enfants, la flexibilité des horaires peut aussi permettre aux parents de passer du temps avec leurs enfants à certains moments de la journée.

Par ailleurs, pour assurer aussi souvent que possible la garde de leurs enfants, les parents en couple adoptent souvent une stratégie de « parents relais », qui consiste à ce qu'un des deux parents se rende le plus souvent possible disponible quand l'autre a une contrainte professionnelle, évitant ainsi le recours à un tiers. Les analyses « toutes choses égales par ailleurs » confirment cette hypothèse : la probabilité pour un enfant d'être gardé le soir diminue lorsque l'un des parents travaille le soir et l'autre non, de même que celle d'être gardé le week-end diminue lorsque l'un des parents travaille le week-end et l'autre pas (tableau 2).

Dans l'exemple de la tranche horaire 19 heures/22 heures en semaine (graphique 2), lorsque les deux parents ont déclaré qu'ils ne travaillent jamais en soirée, ils assurent 98 % du temps de garde sur la période considérée (presque toujours ensemble). Mais cette proportion est identique lorsque la mère travaille

⁷ De 6 heures à 8 heures tous les matins du lundi au vendredi, soit 10 heures en tout.

⁸ Ce qui correspond, par exemple, à une prise en charge d'une heure et quart sur deux jours, ou encore à une prise en charge quotidienne d'environ une demi-heure.

⁹ Trois heures par jour de 19 heures à 22 heures pendant cinq jours, du lundi au vendredi.

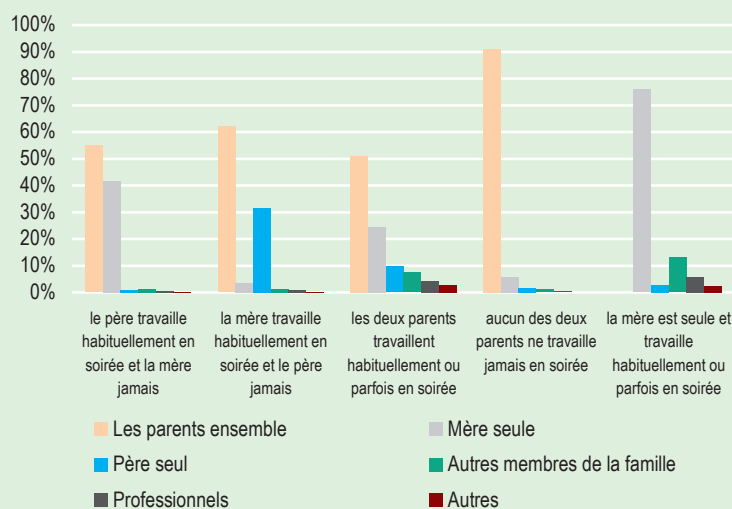
¹⁰ C'est-à-dire pendant 35 minutes chaque jour ou, par exemple, une seule fois dans la semaine mais pendant la totalité de la plage horaire.

habituellement en soirée et le père jamais, ou inversement. Dans ces deux cas, c'est la part de garde assurée par le parent disponible qui augmente, alors que celle assurée conjointement par les deux parents diminue; ce phénomène apparaît de façon encore plus marquée lorsque c'est le père qui travaille en soirée. Même lorsque les deux parents travaillent l'un et l'autre habituellement en soirée, l'alternance entre les parents est manifeste et l'organisation de la garde leur permet encore d'assurer 85 % du temps de garde (pour 50 % du temps seulement ensemble). C'est dans cette configuration, et bien sûr dans celle des mères seules qui travaillent « habituellement ou parfois » en soirée, que le recours à d'autres intervenants, le plus souvent des membres de la famille, apparaît inévitable.

L'étude porte, par définition, sur les situations des familles après ajustements : les parents, et très probablement beaucoup plus les mères, ont fait les compromis nécessaires à la mise en place des solutions de garde les plus satisfaisantes possibles en termes d'organisation du temps et de mise en cohérence maximale des horaires de travail des deux parents. Elle permet seulement d'entrevoir les difficiles ajustements que les parents ont dû mettre en place pour concilier leur vie familiale et personnelle avec leurs engagements et contraintes professionnels.

GRAPHIQUE 2

Répartition du temps de prise en charge entre 19 h et 22 h entre les différents intervenants



Champ • enfants de moins de 7,5 ans concernés par une garde entre 19 h et 22 h dont les parents travaillent.

Sources • enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, 2002, DREES.

Pour en savoir plus

- Boisard P., Cartron D., Gollac M., Valeyre A., 2002, *Temps de travail : la durée du travail*, Dublin, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.
- Bressé S., avec la collaboration de Galtier B., 2006, « La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle selon le niveau de vie des familles », *Études et Résultats*, DREES, n° 465, février.
- Campéon A., Le Bihan B., Martin C., 2005, « Expérimentation d'une offre de garde face aux horaires de travail atypiques et flexibles », *Recherches et Prévisions*, CNAF, n° 80, pp. 25-40.
- Commission européenne, 2006, *Employment in Europe 2006*, Direction générale pour l'Emploi, les Affaires sociales et l'Égalité.
- Crompton R., 2006, *Employment and the Family. The Reconfiguration of Work and Family Life in Contemporary Societies*, Cambridge University Press.
- Observatoire national de la petite enfance, 2006, *L'accueil du jeune enfant en 2005 - données statistiques*, CNAF, novembre.
- Presser B. H., 2003, *Working in a 24/7 Economy. Challenges for American Families*, NY, Russell Sage Foundation.